

METIER

assistante médicale

L'Assistante Médicale est l'**interlocutrice privilégiée des salariés et des entreprises adhérentes**. Elle est à leur écoute et répond à leurs demandes par téléphone, fax, mails, courriers. Elle est soumise au secret professionnel.

Rôle d'information

Suite à la nouvelle réforme de la santé au travail (mise en oeuvre depuis le 01/07/2012), l'Assistante Médicale a un rôle d'information pour les salariés/employeurs, concernant le rôle de l'équipe santé travail au sein de l'AIPALS. Elle informe ou réoriente les demandes vers le Médecin du Travail ou les membres de l'équipe santé travail.

Missions

A l'AIPALS, l'Assistante Médicale apporte une assistance administrative et technique au Médecin du Travail ainsi qu'à l'Infirmier Santé Travail :

- elle gère le planning global du Médecin du Travail et de l'infirmière (rendez-vous / réunions / staffs internes etc...) et établit les convocations pour les salariés à partir des demandes reçues, et de la mise à jour des listes des effectifs des entreprises,
- elle accueille le/la salarié(e), constitue le dossier administratif et réalise les examens complémentaires (visiostest, audiométrie, analyse d'urine).

